

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 49 (1992)
Heft: 1

Artikel: La gymnastique féminine aux agrès en Suisse
Autor: Würsch, Doris
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

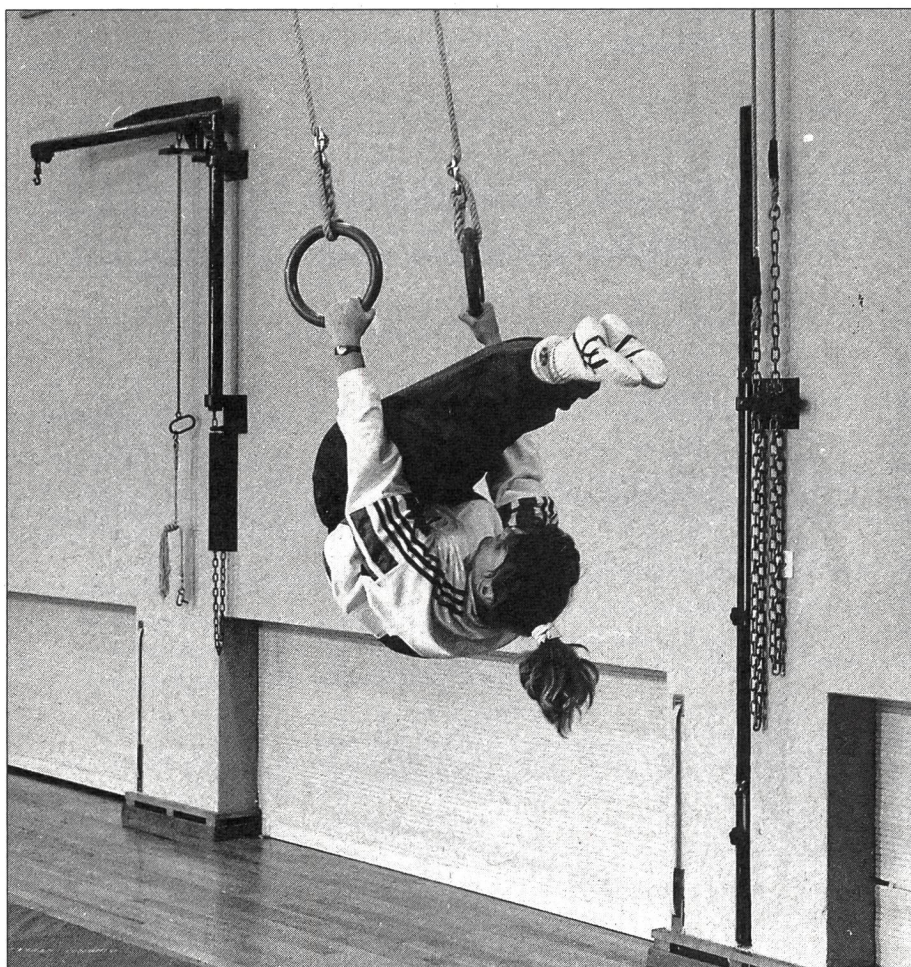
La gymnastique féminine aux agrès en Suisse

Doris Würsch

Adaptation: Barbara Mägerli

Traduction: Christine Reist

Ce sont de jeunes monitrices désireuses de fonder une société de gymnastique aux agrès avec un groupe d'adolescentes et qui ne comprenaient de loin pas tous les «dessous» des règlements et de la terminologie qui ont incité Doris Würsch à se pencher sur la question. Etudiante à l'Ecole fédérale, elle décida d'y consacrer le travail exigé pour l'obtention du diplôme de maîtresse de sport. Il en est résulté une «brochure» susceptible, comme elle le dit elle-même, «de dissiper les éventuels malentendus qui pourraient exister entre la gymnastique aux agrès et la gymnastique artistique. Les profanes ne devraient avoir aucun mal à s'y retrouver.» En se limitant, pour des raisons pratiques, à la gymnastique féminine aux agrès et à son application en Suisse, Doris Würsch aborde, dans son travail, la discipline sportive dans ses grandes lignes avec ses tâches, ses problèmes, ses possibilités, son évolution et ses frontières. On peut obtenir cette brochure (en allemand seulement) directement auprès d'elle: Dorfstrasse 62, 8957 Spreitenbach. Tél. 056 71 19 72. Le texte qui suit en est une adaptation, faite par Barbara Mägerli, responsable de la branche à J+S. (Y.J.)



Rappel

La brochure qui a inspiré cet article se compose de deux parties, consacrées aux aspects suivants:

- Définition et description de la gymnastique aux agrès. Cette partie confère une vue d'ensemble de la gymnastique d'après les tests aux agrès 1 à 6 et dresse la frontière qui la sépare de la gymnastique artistique.
- Aperçu historique de la gymnastique artistique, tests 1 à 6. Présentation de l'évolution, de l'avenir et des tendances générales en Suisse et dans les sociétés en particulier.

Les définitions

Le terme *gymnastique*, largement diffusé en Suisse en son temps par Jahn, vient du latin *gymnasticus*, repris du grec *gymnastikos* (féminin substantivé: *gymnastiké*) et il signifie, en substance: art d'exercer le corps nu par toutes les formes de mouvements corporels telles que courir, sauter, grimper, nager, ainsi que par des exercices à des engins artificiels.

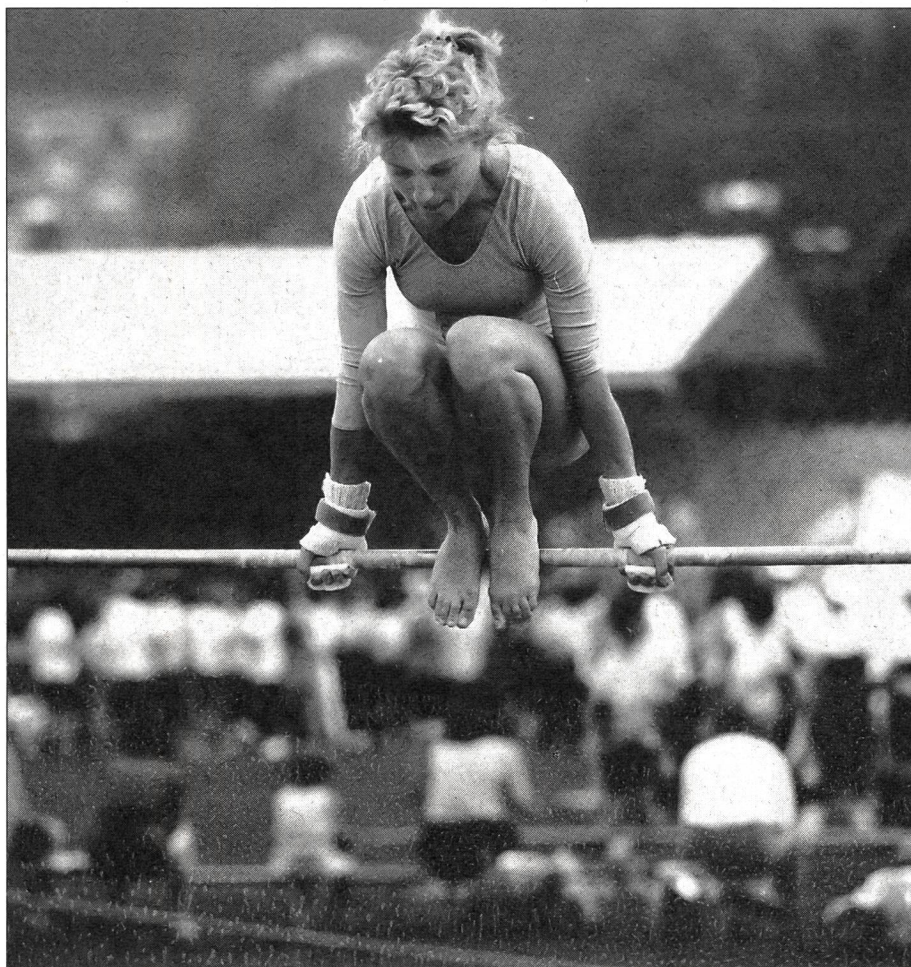
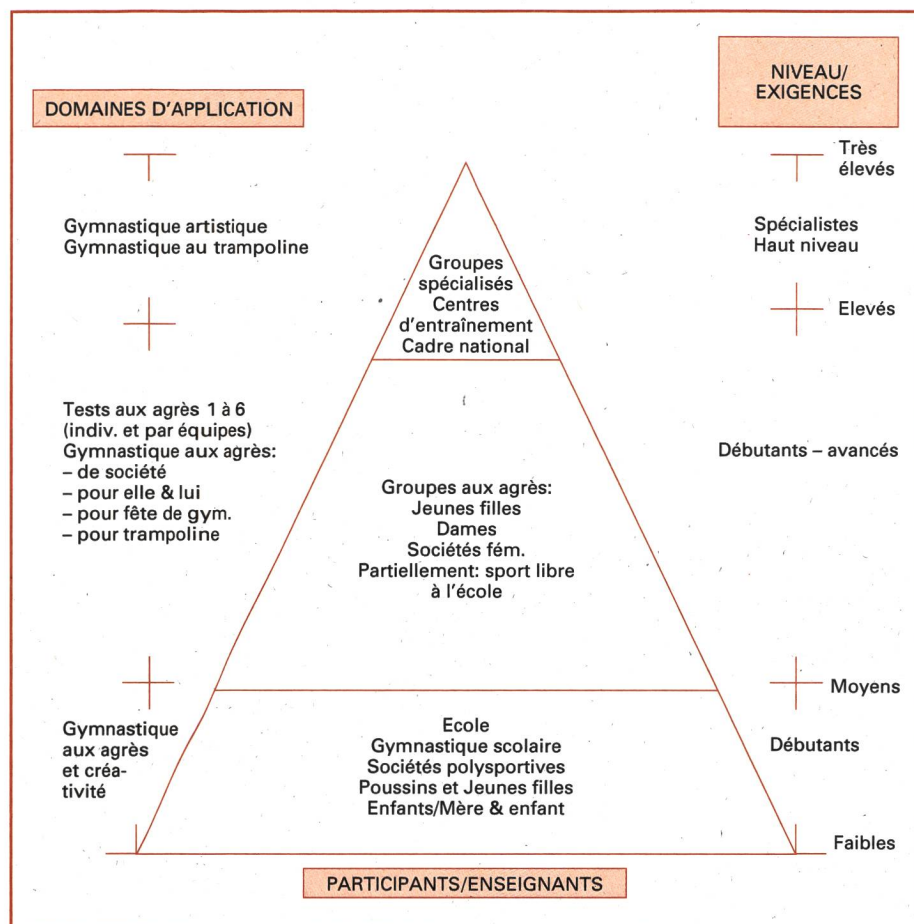
Gymnastique aux agrès

Il s'agit d'un aspect de la formation corporelle, de l'éducation physique et du sport de compétition. Les exercices sont exécutés principalement à des agrès (anneaux balançants, barre fixe, barres asymétriques, etc.).

Gymnastique artistique

La gymnastique artistique est une spécialisation de la gymnastique aux agrès pratiquée avec une «recherche de perfectionnement dans l'exécution, recherche d'élégance et de fini du mouvement» (Larousse). Les exercices sont exécutés principalement aux quatre engins de compétition (mouton, barres asymétriques, poutre/banc suédois et «sol»).



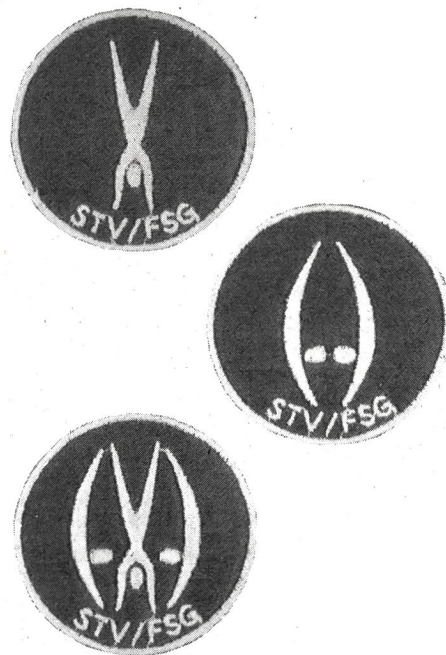


Tests 1 à 6

Définition

Les «tests aux agrès» ont été développés de telle sorte à former une «nouvelle» branche sportive destinée aux non-spécialistes. Elle est conçue à peu près comme la gymnastique artistique et compte six degrés de tests. L'âge ne joue aucun rôle: chaque jeune fille, chaque femme peut s'y inscrire. En règle générale, lors d'un concours, la gymnaste effectue en tout 4 exercices à quatre engins différents (un par engin).

Tests 1 à 3



Les degrés 1 à 3 constituent une base de travail pour la gymnastique aux agrès = *formation de base*.

Les exercices sont à exécuter exactement selon leur description. Ils sont *obligatoires*.

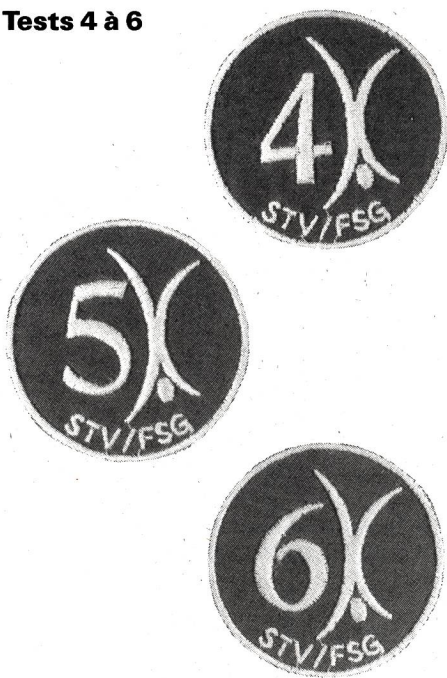
Le saut occupe une place particulière. Les éléments de saut prescrits par les feuilles de test officielles font office de *sauts obligatoires*. Deux sauts sont exigés par concours. En fonction de la publication, il s'agira d'un même saut à exécuter deux fois, ou de deux sauts différents.

Dans les concours, la gymnaste présente un tétrathlon (quatre sauts) aux quatre agrès suivants:

- mouton
- barre fixe ou barres asymétriques
- anneaux balançants (ou poutre), mais assez rarement
- «sol».

Souvent, seuls trois agrès sont retenus, les anneaux balançants n'étant que très rarement inscrits au programme du concours.

Tests 4 à 6



Les trois degrés d'examen suivants s'adressent aux gymnastes chevronnées et ils servent notamment à poser les bases des concours.

Contrairement aux tests 1 à 3, les tests 4 à 6 comptent trois éléments prescrits (obligatoires) et deux à quatre éléments libres correspondant au degré du test. Pour finir, la gymnaste doit présenter une série d'exercices de 5 à 7 parties = *exercices libres* (avec éléments obligatoires).

La gymnaste présente également deux sauts passant par l'appui renversé, conformément au degré: ce sont les *sauts libres*. Une seule restriction concerne le test 6: on ne peut présenter une rondade ni une roue.

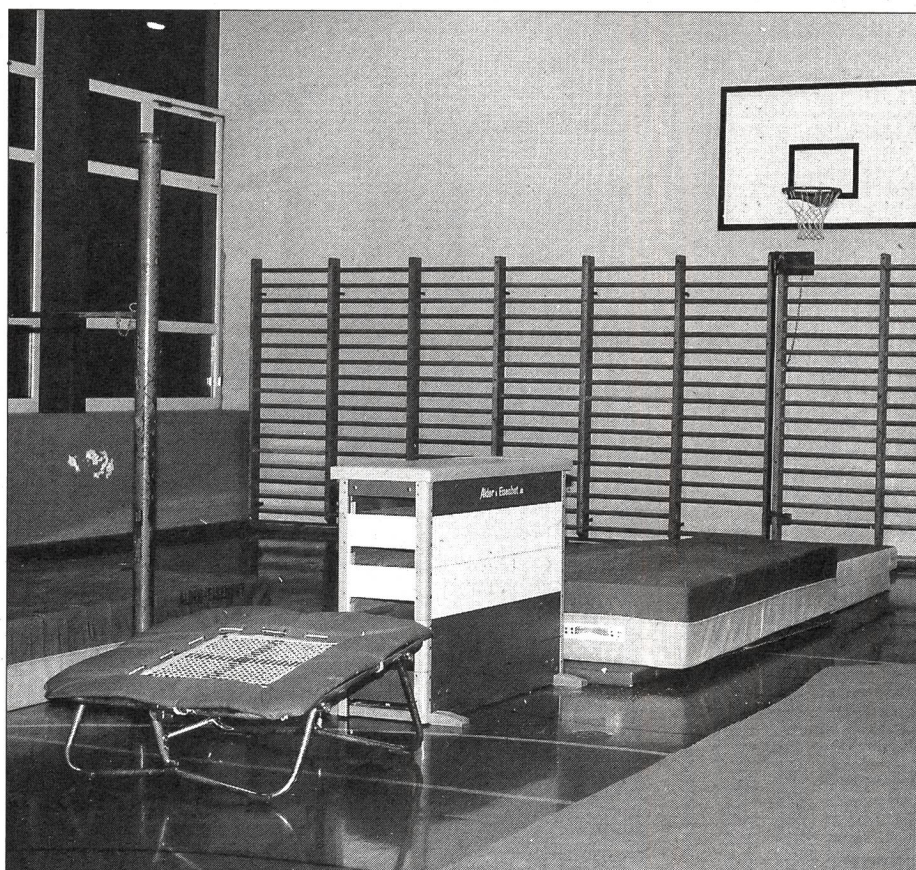
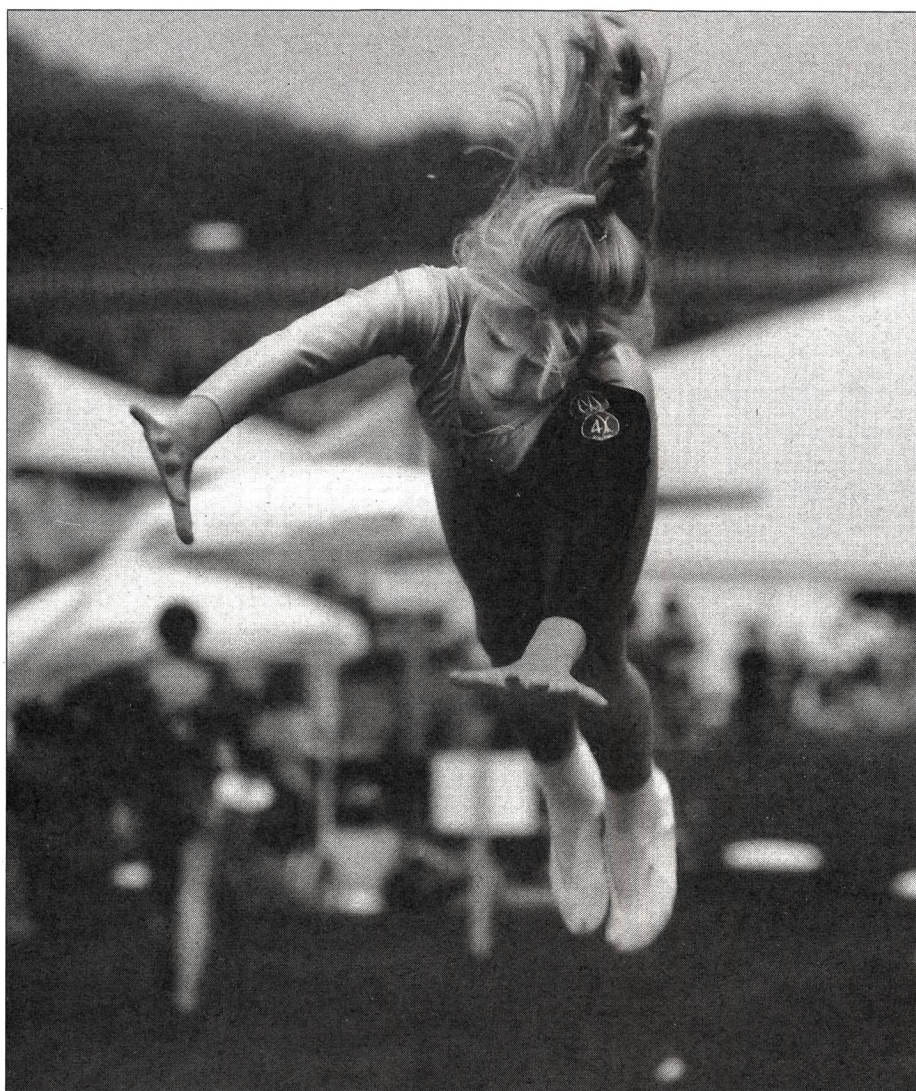
Le triathlon porte sur les quatre agrès suivants:

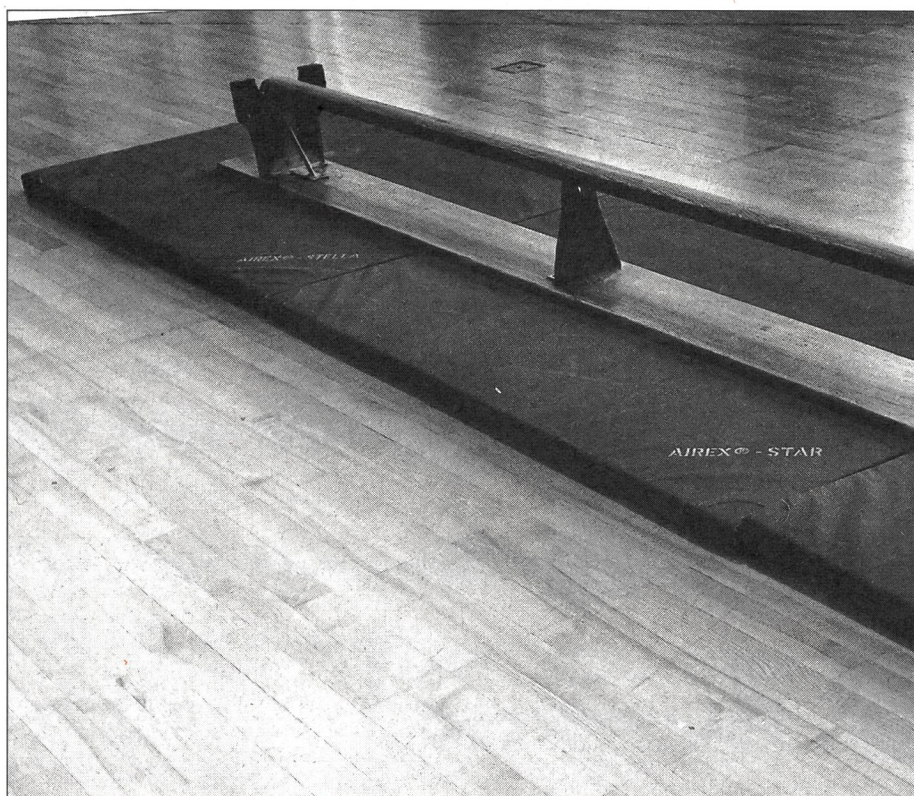
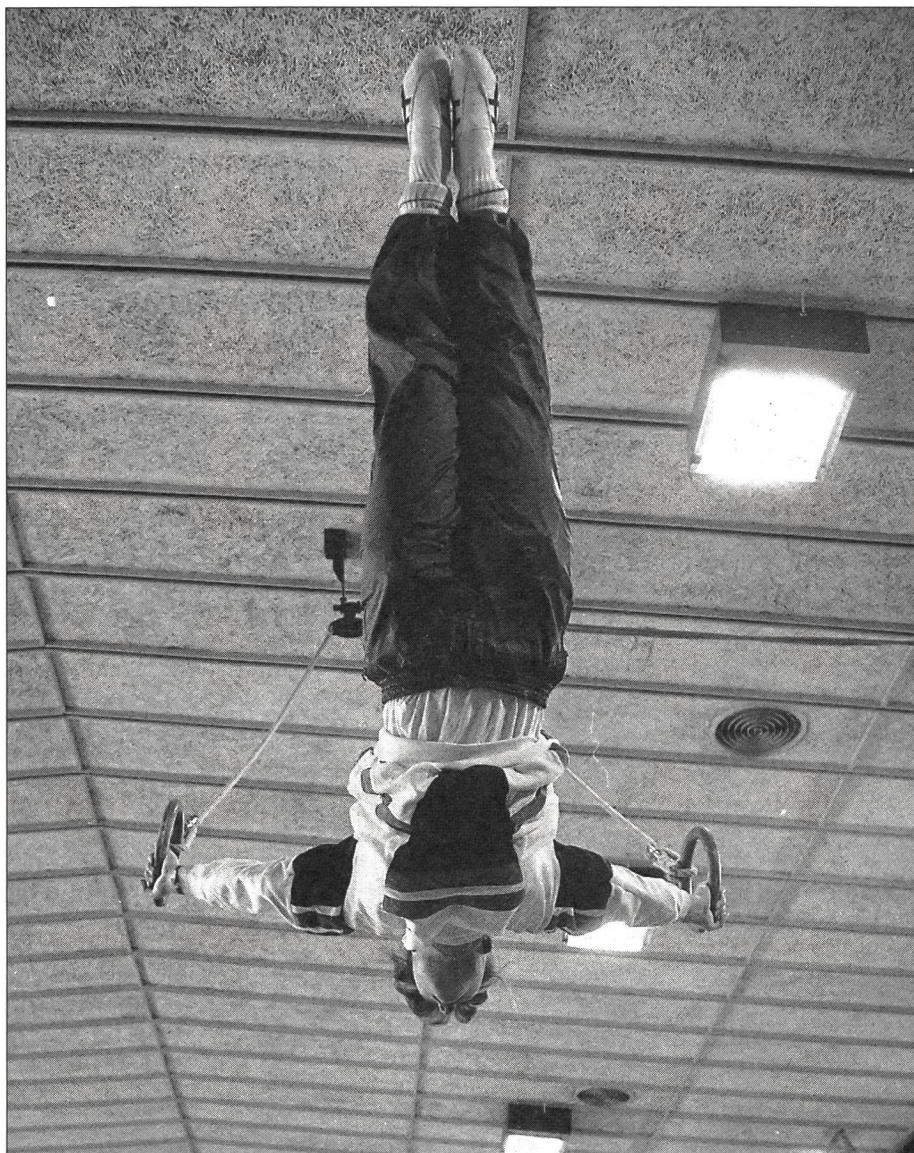
- minitrampoline et caisson
- barre fixe ou barres asymétriques
- anneaux balançants
- «sol»

(A part pour les sauts, les agrès sont les mêmes que ceux utilisés pour les tests 1 à 3.)

Sources

Les feuilles de test officielles, les prescriptions de taxation ainsi que le règlement de concours de la FSG sont valables pour tous les concours et toutes les manifestations de gymnastique, conformément aux tests aux agrès 1 à 6. On peut les obtenir à l'adresse suivante: FSG - Secrétariat central, Bahnhofstrasse 38 / case postale, 5001 Aarau. Tél. 064 25 22 25.





Concours

En Suisse, les types de concours énumérés ci-après sont organisés par les responsables cantonaux de la gymnastique aux agrès auprès de la FSG (Fédération suisse de gymnastique):

Concours de tests

Avant de pouvoir disputer un concours ordinaire, la gymnaste doit d'abord réussir le concours de tests (journée de tests).

Concours cantonaux

Les championnats cantonaux concernent les degrés 3 à 6 (les tests 1 et 2 sont organisés, la plupart du temps, au sein des sociétés). Ces concours sont qualificatifs pour la participation aux championnats de Suisse.

Championnats de Suisse

Les championnats de Suisse se déroulent une fois l'an et ils portent sur les degrés 4 à 6. Chaque fédération cantonale et régionale peut y présenter six gymnastes qualifiées par degré de test.

Depuis 1990, une demi-finale (faisant également office de qualification par équipes), puis une finale regroupant les 40 meilleures gymnastes de même qu'une finale aux agrès sont organisées sur deux week-ends. D'autres concours ont également lieu pour les espoirs par exemple, ou à l'occasion de manifestations bien précises. Contrairement à la gymnastique artistique, la gymnastique aux agrès a un caractère strictement national.

Taxation/Notation

Lors des concours, on applique la taxation à 10 points (la gymnaste peut obtenir un maximum de 10 points à chaque agrès). Des déductions sont effectuées en fonction de divers critères: exécution incorrecte avec des fautes, chute, manque d'harmonie au niveau de la composition de l'exercice, mauvaise impression générale par exemple. En tout, la gymnaste peut obtenir un maximum de 40 points.

En Suisse, la gymnastique de tests est une discipline à part, qu'il convient de ne pas confondre avec la gymnastique artistique. Les différences ressortent lorsque l'on oppose les deux disciplines face à des données bien précises: niveau, âge, engins utilisés, prédispositions, exigences requises, volume d'entraînement par exemple.

En résumé: la gymnastique artistique est une chose, la gymnastique aux agrès en est une autre. Bien que succinct et sans prétention, le texte qui précède devrait permettre à celles et à ceux qui ne sont pas spécialisés dans ces pratiques d'éviter les confusions. ■